

Conditions Générales de Vente

Désignation

L'entreprise Tout au long de la vie désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 29 rue Bougère ANGERS 49000

Tout au long de la vie met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à ANGERS, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'entreprise Tout au long de la vie
- stagiaire : la personne physique qui participe à la formation
- CGV ; les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'entreprise Tout au long de la vie pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'entreprise implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, l'entreprise Tout au long de la vie s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'entreprise un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'entreprise Tout au long de la vie, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émergence peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiquées en euros. Conformément à l'article 261-4-a du CGI, les activités de TTLV ne sont pas assujetties à la TVA. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Du fait du client

Toute annulation d'action de formation doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Une annulation intervenant plus de 10 jours ouvrables avant le début de la session de formation ne donnera lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant dans les 10 jours précédant le début de la session de formation donnera lieu à la facturation à l'établissement de 50% du coût de la totalité de la session de formation. En cas d'absence de tous les stagiaires, la prestation commandée sera facturée en totalité. Une demande de changement de date de session est traitée comme une annulation. En cas de force majeure ou d'urgence sanitaire (COVID19), le client pourra proposer de reporter ou d'annuler tout ou partie de la session. Les participants et l'organisme seront avertis dans les meilleurs délais. Aucune somme ne pourra alors être exigée par l'organisme formateur, sauf pour les séances déjà réalisées et le travail à distance mis en place.

Du fait de l'organisme

L'organisme se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler tout ou partie de la session pour des raisons extérieures, en cas de force majeure ou d'urgence sanitaire (COVID19). Les participants et l'établissement seront avertis dans les meilleurs délais. Aucune somme ne pourra alors être exigée par l'organisme formateur, sauf pour les séances déjà réalisées et le travail à distance mis en place.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique du groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'entreprise. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou une partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'entreprise Tout au long de la vie sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

L'entreprise Tout au long de la vie s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'entreprise Tout au long de la vie et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux.